

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

AUDIOCONFERENCE LOIRET CFTC DGFIP

M. Dalles Directeur Régional des Finances Publiques du Centre val de Loire nous informe qu'actuellement, le pourcentage de personnel travaillant en présentiel ou en télétravail s'établit à **29 %**.

Point sur la situation sanitaire :

Le Directeur Régional a rappelé qu'en cas de contamination au Coronavirus, l'agent doit le signaler à son chef de service et au médecin de prévention. Ainsi, seront recherchées sur le lieu de travail les personnes qui ont été en contact afin qu'elles se mettent en quatorzaine ou se fasse dépister.

Les services fermés à ce jour sont : le SPF de Gien, le SIP, le SIE de Montargis
Etant donné le nombre d'agents contaminés sur le **CDFIP de Montargis, le site va être fermé et une entreprise sera missionnée pour y effectuer le nettoyage approprié.**

Le service de la BLI sur le site du Martroi est lui aussi touché.

Le Directeur Régional a pris la décision que l'ensemble des organisations syndicales réclamait.

Sur la mise en œuvre du PCA (plan de continuation d'activité) :

A l'heure actuelle, le PCA est revu afin que soient précisées les missions qui en relèvent.
Le périmètre des missions va être revu notamment pour la filière fiscale.

La politique de la DRFIP tend vers la réduction des effectifs présents sur sites au minimum incompressible.

La CFTC DGFIP réclame depuis le début de la crise sanitaire que seuls les agents indispensables à la poursuite des missions se trouvent dans leur service, afin de préserver au maximum la santé des collègues.

Certaines opérations comptables pourront être faites à distance par d'autres sites, notamment par le SIE Loiret Ouest.

Accompagnement du PCA – moyens mis à disposition des agents :

Il a été insisté sur l'importance du télétravail qui est un moyen parmi d'autres pour freiner la propagation du virus et permet aux agents en présentiel à bénéficier de conditions de travail respectueuses des mesures COVID.

D'ores et déjà, les ordinateurs portables en stock ont été redéployés pour les missions "PCA " prioritaires pouvant être effectuées en télétravail.

De nouveaux ordinateurs vont être disponibles pour le télétravail ou le travail à distance à partir de la semaine prochaine.

S'agissant du ménage des locaux, il a été demandé de privilégier les seuls bureaux où se trouvent des agents en présentiel.

Le DRFIP a précisé que – **sur la base du volontariat** – les agents qui restent chez eux en autorisation d'absence exceptionnelle soit pour des raisons de santé, soit pour garde d'enfant, **peuvent travailler depuis leur domicile.**

Il convient d'en faire part à son chef de service.

Ainsi que l'avait demandée la CFTC, une meilleure communication devrait se mettre en place et notamment par les chefs de service.

Enfin, nous continuerons à vous communiquer toutes les informations dont nous disposons, en temps réel.

Prenez soin de vous.



Les représentants du personnel et le Directeur Régional ont convenu de faire un point tous les 2 jours sur la situation.

N'hésitez pas à contacter la CFTC DGFIP Loiret, si besoin.

stephaniemounier@gmail.com

sylvie.samat@dgfip.finances.gouv.fr

joseph.surand@dgfip.finances.gouv.fr

guillaume.riviere@dgfip.finances.gouv.fr

sylvain.decayeux@dgfip.finances.gouv.fr

annabelle.gardette@dgfip.finances.gouv.fr

agnes.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr

